



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



M. Dominique BURLAUD  
Président de la Communauté de Communes  
d'Arnon Boischaut Cher

2 rue Brune  
18190 CHATEAUNEUF SUR CHER

Service Planification  
Référence : 2020/MP/404750  
Affaire suivie par MARIE PORQUET  
Tél : 0248485858  
marie.porquet@aglo-bourgesplus.fr



Bourges, le 24 AOUT 2020

**Objet :** Demande avis sur PLUi de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

Monsieur le Président,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de votre Communauté de Communes.

Dans un souci de continuité entre nos deux territoires, j'attire votre attention sur le ruisseau de la Rampenne. Ce cours d'eau est identifié comme un corridor écologique fonctionnel dans notre projet de PLUi. Dans notre projet de zonage, il est ainsi bordé par une zone Naturelle protégée (Np) qui limite la constructibilité le long de ses berges (cf. extrait cartographique en pièce jointe). Votre projet de zonage classe la Rampenne et ses berges en zone Agricole. Il serait souhaitable que le principe de préservation des rives de ce cours d'eau soit également repris dans votre document d'urbanisme.

J'émetts par ailleurs un avis favorable sur les autres dispositions du document.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-Président,



**Denis POYET**

